



PREFET DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 21 mars 2019

Communiqué de Presse

Réunion du Comité de pilotage du contrat de ville du Grand Périgueux du 21 mars 2019

Le comité de pilotage du contrat de ville du Grand Périgueux s'est réuni sous la présidence du préfet le jeudi 21 mars 2019 à la préfecture pour valider la programmation des crédits politique de la ville au titre de l'appel à projets 2019.

Dans la continuité de l'évaluation à mi-parcours réalisée fin 2018, cet appel à projets s'était fixé les objectifs suivants :

- réduire les taux de chômage constatés dans quartiers au regard de la moyenne nationale,
- renforcer le lien social républicain,
- donner une attention particulière aux actions éducatives.

Les 43 projets retenus sur les 59 présentés contribuent :

- au renforcement de la cohésion sociale (lutte contre les inégalités, réussite éducative et parentalité, lutte contre l'illettrisme, accès facilité à la culture, etc.),
- au développement économique et à la création d'emplois (promotion de l'apprentissage, actions d'accompagnement renforcé de la Maison de l'emploi du Grand Périgueux, la Fabrique à entreprendre, etc.),
- à l'amélioration du cadre de vie et au renouvellement urbain.

A noter au titre des actions nouvelles la mise en place d'ateliers informatiques et d'accompagnement administratif en vue de lutter contre la facture numérique.

M. le préfet a rappelé les enjeux du plan national de mobilisation en faveur des quartiers :

- garantir les mêmes droits aux habitants des quartiers qu'à ceux des autres territoires,
- favoriser l'émancipation des habitants des quartiers,
- mettre en œuvre des engagements réciproques (Etat et collectivités) en matière de développement économique et d'emploi, d'habitat et de renouvellement urbain, de mobilité, d'éducation, de santé, de sécurité et de justice dans l'esprit du Pacte de Dijon.

Un prochain COPIL (été 2019) permettra de capitaliser sur l'évaluation à mi-parcours pour définir d'éventuelles nouvelles orientations qui seront actées dans un avenant au contrat de ville du Grand Périgueux que le Gouvernement a décidé de proroger jusqu'en 2022.

A l'occasion de ce COPIL, M. le préfet a confirmé à M. le maire de Coulounieix-Chamiers la signature prochaine de la convention ANRU. Celle-ci suit son cours normal d'élaboration, étant précisé que les premières opérations du programme, notamment soutenues par EPARECA, ne sont pas tributaires des

crédits ANRU et que les actions de la convention pourront démarrer au second semestre 2019 conformément à leur programmation.

Contact Presse

Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle

Aurélia PAILLOT - 05.53.02.24.07 – 06 22 64 43 84 - aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr



@prefecture24



@Prefet24
